



Approbation du Compte Administratif 2023

Conseil Municipal du 27 mars 2024

I - RESULTATS DE CLOTURE 2023

Le compte administratif 2023, dont la représentation globale vous est proposée ci-dessous présente les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses de l'exercice	9 364 858,10 €
Recettes de l'exercice	10 234 192,70 €
<i>Résultat de l'exercice</i>	<u>869 334,60 €</u>
Excédent reporté N-1	240 546,83 €
Résultat cumulé de fonctionnement	1 109 881,43 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses de l'exercice	2 116 785,86 €
Recettes de l'exercice	2 621 636,08 €
<i>Résultat de l'exercice</i>	504 850,22 €
Excédent reporté N-1	-1 301 875,97 €
Résultat cumulé d'investissement (<i>avant restes à réaliser</i>)	-797 025,75 €
Restes à réaliser d'investissement en Dépenses	983 169,88 €
Restes à réaliser d'investissement en Recettes	560 149,00 €
Sous Total solde des restes à réaliser	-423 020,88 €
Résultat cumulé d'investissement (<i>après restes à réaliser</i>)	-1 220 046,63 €
RESULTAT GLOBAL avant restes à réaliser	312 855,68 €
RESULTAT GLOBAL après restes à réaliser	-110 165,20 €

La vue d'ensemble des résultats du compte administratif 2023 affiche des excédents identiques aux résultats du compte de gestion établi par le comptable public. A la clôture de l'exercice, le résultat global toutes sections confondues arrête un déficit de 110 165.20 € déduction faite des restes à réaliser qui représentent 983 169.88 € en dépenses et 560 149 € en recettes.

Les résultats se décomposent comme suit dans les deux sections :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le résultat de l'exercice dégagé est établi à hauteur de 869 334.60 € entre les dépenses et les recettes, auquel il convient d'ajouter l'excédent reporté N-1 de 240 546.83 €, soit un résultat cumulé de 1 109 881.43 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le solde de l'exécution entre les dépenses et les recettes est établi à hauteur de 504 850.22€, auquel il est rajouté le déficit reporté 1 301 875.97 €. A fin 2023, le résultat cumulé hors restes à réaliser est de - 797 025.75 €.

Les restes à réaliser 2023, c'est-à-dire les engagements non mandatés sur l'exercice et à reporter en N+1, s'élèvent en dépenses à 983 169.88 € et en recettes à 560 149.00 €, soit un solde net de - 423 020.88 €.

Après prise en compte des restes à réaliser indiqués ci-dessus, le résultat définitif d'investissement affiche un besoin de financement de 1 220 046.63 €.

Conformément à l'instruction comptable M14, le résultat du compte administratif cumulé est affecté lorsqu'il est positif en priorité, en réserves pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement apparu à la clôture de l'exercice précédent et pour le solde, en excédent de fonctionnement reporté ou en dotation complémentaire en réserves.

Par conséquent, il est proposé dans le cadre de la délibération d'affectation des résultats, d'affecter la totalité du résultat cumulé de la section de fonctionnement en section d'investissement, afin de couvrir une partie du besoin de financement indiqué ci-dessus.

II - REALISATION BUDGETAIRE

Les taux de réalisation des dépenses et des recettes, s'établissent en 2023 comme suit :

- Section de Fonctionnement : 88.77 % en dépenses et 97.01 % en recettes
- Section d'Investissement avec reports : 39.53 % en dépenses et 45.89 % en recettes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les **recettes réelles** de fonctionnement (hors excédent reporté) s'élèvent en 2023 à 10 164 708.34 € contre 9 804 889.70 € pour 2022.

- Les Atténuations de charges

Les atténuations de charges regroupent les recettes perçues au titre des remboursements des indemnités journalières induites des périodes d'arrêt maladie des agents. La recette diminue de 75 000 € par rapport à 2022. Notamment parce qu'en 2022, la commune avait un contrat aidé et un contrat d'apprentissage permettant de recevoir une somme totale de 21 000 €. D'autre part, une recette de 55 900 € liée à des remboursements de congés longue maladie avait été perçue en 2022.

- Les produits des services, du domaine et ventes diverses

Ces recettes proviennent des différents services rendus aux usagers par la ville et produits liés aux droits d'occupation du domaine public. Elles représentent 323 805.51 € et sont supérieures de 64031.95 € par rapport à 2022. La mise en place des horodateurs permet d'enregistrer 72 235 € de recettes en 2023, contre 26 440 € en 2022.

- Le produit des Impôts et Taxes

Le chapitre des impôts et taxes a atteint la somme de 7 797 132.31 € en 2023 contre 7 513 160.77 € l'année précédente, soit + 3.77 %.

Les recettes fiscales ont connu une belle progression sur 2023 (+340 966 €), dû essentiellement à la revalorisation des bases.

La taxe sur la consommation finale d'électricité est en hausse, passant d'une recette de 226 540.45 € à 292 816.08 €, soit +29.26 €.

La taxe de séjour est en baisse de 36 812.19, en effet en 2022, 2 années avaient été facturées (2021+2022). Pour rappel, cette recette est désormais reversée à l'office du tourisme.

Du côté de l'attribution de compensation versée par la communauté de communes du Vallespir, les montants perçus en 2023 sont augmentés de la compensation de la taxe de séjour.

Compte	Objet de la recette	CA 2022	CA 2023	Variation en %
73111	TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	5 583 695,00	5 924 661,00	6,11%
7318	AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES	2 477,00	3 769,00	52,16%
73211	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	889 442,00	927 449,28	4,27%
73212	DOTATION SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	92 636,00	92 681,00	0,05%
7351	TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE	226 540,45	292 816,08	29,26%
7336	DROITS DE PLACES	86 997,00	92 961,00	6,86%
7362	TAXE DE SEJOUR	68 730,73	31 918,54	-53,56%
7381	TAXE ADDIT. DROITS MUTATION OU PUB FONCIERE	562 642,59	426 663,41	-24,17%
73881	TAXE FORFAITAIRE SUR TERRAINS	-	4 213,00	-100,00%
TOTAL		7 513 160,77	7 797 132,31	3,78%

- Les dotations et participations

Le chapitre des dotations et participations représentent près de 16.66 % des recettes réelles de fonctionnement, pour un réalisé de 1 693 601.16 € en 2023. L'enveloppe globale diminue sur un an de 95 285.64 € (-5.33). En effet, une dotation pour le recensement d'un montant de 15 800 €, ainsi que deux aides pour le centre de vaccination pour 56 350 €, avaient été versées en 2022.

Le tableau ci-dessous décrit par nature l'exécution budgétaire :

Compte	Objet de la recette	CA 2022	CA 2023	Variation en %
7411	DOTATION FORFAITAIRE	654 691,00	643 729,00	-1,67%
74121	DOTATION DE SOLIDARITE RURALE	582 307,00	614 624,00	5,55%
74127	DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	122 675,00	110 408,00	-10,00%
744	FCTVA	11 066,36	10 007,56	-9,57%
74718	AUTRES	4 487,94	2 354,94	-47,53%
7472	PARTICIPATIONS REGION	36 321,00	25 838,66	-28,86%
7473	DEPARTEMENTS	50 720,00	54 647,00	7,74%
7478	AUTRES ORGANISMES	100 558,50	2 508,00	-97,51%
7482	COMPENSATION POUR PERTE DE TAXE ADD		594,00	100,00%
74832	ATTRIB.FONDS DEPARTEMENT.DE PEREQUATION DE LA TAXE	21,00	20,00	-4,76%
74834	ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXES FONCIERES	226 039,00	201 870,00	-10,69%
7485	DOTATION POUR LES TITRES SECURISES		27 000,00	100,00%
TOTAL		1 788 886,80	1 693 601,16	-5,33%

- Les autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante correspondent essentiellement aux loyers tirés du patrimoine communal. Ils ont atteint un volume de recettes de 152 214.20 € en 2023. Ainsi que la subvention d'un montant de 150 000 € provenant du budget annexe centre de tri.

- Les produits exceptionnels

En 2023, les produits exceptionnels sont composés des remboursements liés aux sinistres, d'un don versé par le comité de Féria et atteignent 18 416.46 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent en 2023 la somme de 9 006 657.36 € 8 387 550.90 € en 2023, soit +619 106.46 €. Elles sont constituées du premier poste de dépenses lié aux frais de personnels qui représentent 51.79 % des dépenses réelles.

Ensuite viennent deux seconds postes au montant significatif, les charges à caractère général pour 28.21 % et les autres charges de gestion courante pour 20 % des dépenses réelles. Le compte administratif 2023 arrête les montants et les variations suivants par chapitre budgétaire :

Chapitre de dépenses	2018	2019	2020	2021	2022	2023
011	2 337 878,35	2 209 945,30	2 114 631,29	2 306 907,57	2 379 098,33	2 540 451,84
012	3 659 774,76	3 789 179,42	3 838 459,17	4 100 617,06	4 521 697,04	4 664 538,22
014	6 831,00	3 586,00	3 790,00	0,00	3 545,47	73 883,45
65	1 256 237,33	1 179 410,36	1 116 621,48	1 302 193,39	1 267 612,18	1 350 736,44
66	277 261,05	273 459,63	247 281,18	222 207,93	204 014,61	177 408,02
67	310,00	13 742,81	2 422,59	2 013,31	11 583,27	149 639,39
68						50 000,00
Total : Dépenses	7 538 292,49	7 469 323,52	7 323 205,71	7 933 939,26	8 387 550,90	9 006 657,36
Variation en %		-0,9%	-2,0%	8,3%	5,7%	7,4%

- Les frais du personnel

Le principal poste de dépenses de fonctionnement est le budget dédié aux frais de personnel, il est fixé une masse salariale de 4 664 538.22 € en 2023, en progression de 142 841.18 € sur un an. Un prestataire extérieur avait été recruté pour une mission de restructuration, cette dépense représente 50 000 €.

En 2023, les mesures gouvernementales imposées aux collectivités, ont été les suivantes :

- La hausse du taux du smic de 1.81% au 1^{er} janvier 2023
- La hausse de la valeur du point à compter du 1^{er} juillet 2023, passant de 4.85 à 4.92278333

- Les charges à caractère général

Ce chapitre 011 recense l'ensemble des charges à caractère général découlant du fonctionnement des services communaux, de l'entretien et de la sécurisation des bâtiments publics. Ce poste augmente en 2023, de 161 353.51 €, et correspond principalement à l'augmentation des dépenses énergétiques.

- Les autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante sont en augmentation de 194 573.79 €, passant d'une réalisation de 1 483 210.06 € en 2022 à 1 677 783.85 € en 2023.

Les principales variations proviennent de la subvention d'équilibre accordée au CCAS et les subventions versées aux associations pour 51 000 €, ainsi qu'à la cotisation au Sdis pour 17 000 €.

Il est à noter également l'écriture de régularisation budgétaire, qui concerne une aide pour le covid qui avait été notifiée à tort. Cette écriture est prévue sur 2 exercices 2023 et 2024.

- Les charges financières

En 2023, le chapitre des frais financiers liés à la dette s'élève à 177 408.02 € contre 204 014.61 € en 2022 et a diminué de -48 591.98 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 2 047 301.50 €

Elles sont constituées du remboursement de la dette pour 808 226.98, mais aussi des dépenses d'équipement liées aux travaux et aux acquisitions rentrant dans le patrimoine de la commune.

Les travaux et les achats d'équipements suivants ont été exécutés sur l'exercice 2023 :

- L'acquisition d'une balayeuse (256 000 €)
- La rénovation du mur de façade du bâtiment San Roch
- La mise en place d'un plan communal de sauvegarde avec l'acquisition d'un véhicule, de lits de camps, de radios et d'un groupe électrogène.
- La rénovation de l'éclairage du stade fondécave
- Les travaux du programme Clémenceau
- La rénovation d'une aire de jeux à l'école maternelle

Les recettes réelles d'investissement, s'élèvent en 2023 à 2 263 435.34 €. Elles sont constituées de :

- Les ressources propres d'origines externes

Le montant du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) perçu s'élève à 208 807.76 € et la taxe d'aménagement à 86 616.78 €.

- Excédent de fonctionnement 2022 capitalisé

Une partie de l'excédent de fonctionnement 2022 a été affecté au besoin de la section d'investissement pour la somme de 1 175 504.94€.

- Les subventions d'investissement et fonds de concours 2023

Les subventions d'investissement font partie des ressources d'investissement nécessaires au financement des projets de la commune. Sur cet exercice comptable, la somme perçue s'élève à 733 993.07 €.

- Les emprunts nouveaux

La commune n'a pas fait appel à des emprunts nouveaux sur 2023 pour le financement de ses investissements.

A fin 2023, la dette et les remboursements prévus sur l'exercice à :

- Une dette globale de l'ordre de 6 247 837.47 €.
- Une dette par habitant de 709.66 €
- Le ratio d'endettement : La Ville affiche un ratio autour de 61%
- Le ratio de désendettement : le rapport entre l'encours de dette et l'épargne brute se fixe au compte administratif autour de 5 ans.

LES BUDGETS ANNEXES – RESULTATS DE CLÔTURE 2023**- Budget annexe assainissement**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses de l'exercice	236 252,46 €
Recettes de l'exercice	212 916,08 €
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>-23 336,38 €</i>
Excédent reporté N-1	873 447,03 €
Résultat cumulé de fonctionnement	850 110,65 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses de l'exercice	428 547,18 €
Recettes de l'exercice	363 121,86 €
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>-65 425,32 €</i>
Excédent reporté N-1	-148 172,99 €
Résultat cumulé d'investissement (avant restes à réaliser)	-213 598,31 €
Restes à réaliser d'investissement en Dépenses	0,00 €
Restes à réaliser d'investissement en Recettes	0,00 €
Sous Total solde des restes à réaliser	0,00 €
Résultat cumulé d'investissement (après restes à réaliser)	-213 598,31 €
RESULTAT GLOBAL avant restes à réaliser	636 512,34 €
RESULTAT GLOBAL après restes à réaliser	636 512,34 €

- Budget annexe pompes funèbres

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses de l'exercice	0,00 €
Recettes de l'exercice	3 921,00 €
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>3 921,00 €</i>
Excédent reporté N-1	8 979,31 €
Résultat cumulé de fonctionnement	12 900,31 €

- **Budget annexe résidence administrative**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses de l'exercice	53 809,92 €
Recettes de l'exercice	106 574,74 €
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>52 764,82 €</i>
Excédent reporté N-1	0,00 €
Résultat cumulé de fonctionnement	52 764,82 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses de l'exercice	72 350,77 €
Recettes de l'exercice	54 799,05 €
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>-17 551,72 €</i>
Excédent reporté N-1	-503 587,23 €
Résultat cumulé d'investissement (avant restes à réaliser)	-521 138,95 €
Restes à réaliser d'investissement en Dépenses	0,00 €
Restes à réaliser d'investissement en Recettes	0,00 €
Sous Total solde des restes à réaliser	0,00 €
Résultat cumulé d'investissement (après restes à réaliser)	-521 138,95 €
RESULTAT GLOBAL avant restes à réaliser	-468 374,13 €
RESULTAT GLOBAL après restes à réaliser	-468 374,13 €

- **Budget annexe gendarmerie**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses de l'exercice	60 673,29 €
Recettes de l'exercice	226 292,66 €
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>165 619,37 €</i>
Excédent reporté N-1	0,00 €
Résultat cumulé de fonctionnement	165 619,37 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses de l'exercice	156 352,36 €
Recettes de l'exercice	159 341,70 €
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>2 989,34 €</i>
Excédent reporté N-1	-398 323,03 €
Résultat cumulé d'investissement (avant restes à réaliser)	-395 333,69 €
Restes à réaliser d'investissement en Dépenses	0,00 €
Restes à réaliser d'investissement en Recettes	0,00 €
Sous Total solde des restes à réaliser	0,00 €
Résultat cumulé d'investissement (après restes à réaliser)	-395 333,69 €
RESULTAT GLOBAL avant restes à réaliser	-229 714,32 €
RESULTAT GLOBAL après restes à réaliser	-229 714,32 €

- **Budget annexe centre de tri**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses de l'exercice	168 236,94 €
Recettes de l'exercice	113 809,66 €
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>-54 427,28 €</i>
Excédent reporté N-1	174 865,99 €
Résultat cumulé de fonctionnement	120 438,71 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses de l'exercice	52 005,90 €
Recettes de l'exercice	0,00 €
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>-52 005,90 €</i>
Excédent reporté N-1	27 522,72 €
Résultat cumulé d'investissement (avant restes à réaliser)	-24 483,18 €
Restes à réaliser d'investissement en Dépenses	0,00 €
Restes à réaliser d'investissement en Recettes	0,00 €
Sous Total solde des restes à réaliser	0,00 €
Résultat cumulé d'investissement (après restes à réaliser)	-24 483,18 €
RESULTAT GLOBAL avant restes à réaliser	95 955,53 €
RESULTAT GLOBAL après restes à réaliser	95 955,53 €

- **Budget annexe camping**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses de l'exercice	3 089,39 €
Recettes de l'exercice	5 000,00 €
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>1 910,61 €</i>
Excédent reporté N-1	22 459,72 €
Résultat cumulé de fonctionnement	24 370,33 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses de l'exercice	7 231,00 €
Recettes de l'exercice	530,00 €
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>-6 701,00 €</i>
Excédent reporté N-1	0,00 €
Résultat cumulé d'investissement (avant restes à réaliser)	-6 701,00 €
Restes à réaliser d'investissement en Dépenses	0,00 €
Restes à réaliser d'investissement en Recettes	0,00 €
Sous Total solde des restes à réaliser	0,00 €
Résultat cumulé d'investissement (après restes à réaliser)	-6 701,00 €
RESULTAT GLOBAL avant restes à réaliser	17 669,33 €
RESULTAT GLOBAL après restes à réaliser	17 669,33 €

- **Budget annexe musée**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses de l'exercice	14 639,14 €
Recettes de l'exercice	10 736,89 €
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>-3 902,25 €</i>
Excédent reporté N-1	64 935,60 €
Résultat cumulé de fonctionnement	61 033,35 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses de l'exercice	2 250 000,00 €
Recettes de l'exercice	760 357,70 €
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>-1 489 642,30 €</i>
Excédent reporté N-1	3 447 502,11 €
Résultat cumulé d'investissement (<i>avant restes à réaliser</i>)	1 957 859,81 €
Restes à réaliser d'investissement en Dépenses	4 405,45 €
Restes à réaliser d'investissement en Recettes	0,00 €
Sous Total solde des restes à réaliser	-4 405,45 €
Résultat cumulé d'investissement (<i>après restes à réaliser</i>)	1 953 454,36 €
RESULTAT GLOBAL avant restes à réaliser	2 018 893,16 €
RESULTAT GLOBAL après restes à réaliser	2 014 487,71 €

Telles sont les grandes lignes des comptes administratifs 2023 en vue de leur adoption au conseil municipal du 27 mars prochain.